

Délibération

**Désignation d'un membre associé supplémentaire**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement réunie en séance ordinaire au siège de l'établissement, le 1<sup>er</sup> mars 2018, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le code de commerce et notamment l'article R711-3,

Vu le Bureau de la CCI Rochefort et Saintonge du 12 février 2018,

Après avoir pris connaissance de la candidature d'Henry Brémond, ex-membre élu de la CCI Rochefort et Saintonge, pour devenir membre associé

**Décide :**

De désigner Henry BREMOND membre associé de la CCI Rochefort et Saintonge.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	31
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	17
Nombre de membres élus présents	20
Nombre de votants	20
Nombre de voix POUR	000
Nombre de voix CONTRE	000
Nombre d'ABSTENTIONS	000

Gérard FILOCHE

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président